



L'Écho de Noyan

Municipalité de Noyan
1312, Chemin de la Petite France
Noyan, Québec
J0J 1S0

Site web : www.ville.noyan.qc.ca
 Suivez-nous sur fb : Noyan

Août 2021

Vos manchettes

P.2 Bibliothèque et Politique familles/aînés
P.3 Parcs, Notre campagne, règlements municipaux
P.4 Règlements municipaux, Compo Haut-Richelieu
P.5-6 Cours
P.7 English version

Conseil municipal

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront à ces dates, à **19h30** :

Lundi le 13 septembre 2021

Lundi le 4 octobre 2021

Lundi le 1^{er} novembre 2021

Lundi le 6 décembre 2021

Fériés

Le bureau municipal sera fermé les **lundis 6 septembre** et **11 octobre** 2021, en raison de la **Fête du Travail** et de **l'Action de grâce** ainsi que le **jeudi 11 novembre** 2021, pour le **Jour du Souvenir**.

2e versement de taxes

La date limite pour effectuer votre 3^e versement de taxes municipales est le mercredi 22 septembre 2021. Le 4^e versement, quant à lui, sera dû le lundi 22 novembre 2021.

Vous pouvez acquitter vos paiements à votre institution financière, par internet ou par chèque. Argent comptant ou carte de débit en vous présentant à l'hôtel de ville. Cartes de crédit non acceptées.

À noter : nous aviser si votre paiement par internet est pour autre chose que les taxes municipales. (Exemples : cours, permis, facture...)

Bibliothèque

Contes de Crouchi la grenouille

Le 16 octobre prochain, un conte de Crouchi la grenouille sera présenté sur le Facebook de la bibliothèque de Noyan. En collaboration avec Frada productions (Thomas Hodgens et Françoise Dancause), Crouchi racontera l'histoire d'un chevalier sous-marin devant délivrer une princesse prise au piège d'une épave au fond de la rivière Richelieu. Cette activité est possible grâce à NexDev, dans le cadre de l'Entente tripartite. Plus de détails suivront dans les prochaines semaines.



Subvention pour les frais d'inscriptions scolaires et cahiers

Le montant maximal de 50\$ par enfant **RÉSIDENT À NOYAN** est toujours octroyé pour la prochaine année scolaire.

Pour les élèves fréquentant la Polyvalente Marcel-Landry, le rabais de 50\$ a été appliqué à votre état de compte provenant de l'école.

Pour tous les autres élèves fréquentant une école du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, ceux du Centre de services scolaire Eastern Township et de l'école secondaire Marcellin-Champagnat, vous recevrez une lettre. Pour obtenir le montant auquel vous aurez droit, vous devrez nous faire parvenir ladite lettre signée, selon les indications que vous trouverez dans la lettre.

Pour tout autre établissement scolaire, veuillez nous contacter au 450-291-4504, poste 1242.

Malheureusement, pour les élèves fréquentant l'école du Petit Clocher, la mise en place de solutions facilitant la transmission de ce montant est complexe. Au moment d'imprimer le journal, aucune solution n'a été reçue de la part de l'école. Donc, pour bénéficier du rabais, nous vous demandons d'apporter votre reçu à l'hôtel de ville de Noyan.

Parcs

Nous tenons à rappeler que le matériel des parcs est public, accessible à tous et doit être utilisé correctement, avec respect. **Le vandalisme n'est pas toléré.**

Parc MacCallum

Suite à l'annonce que nous vous avons faite en mai dernier concernant la subvention obtenue dans le but de réaménager le parc MacCallum, nous avons entrepris des démarches pour débiter la phase 1 du projet soit, les jeux d'eau.

Le processus très technique ainsi que la grande demande contribuent à des délais de fabrication, de livraison et de construction. Le tout devrait tout de même être prêt pour la prochaine saison estivale, en 2022!



Notre campagne : un milieu de vie à partager

Une campagne de sensibilisation à la cohabitation citoyens/agriculteurs est active depuis plusieurs mois. Les capsules donnent une foule d'informations concernant plusieurs aspects de l'agriculture qui peuvent être méconnus.

Dans les prochaines semaines, vous pourrez consulter ces dernières sur notre Facebook et sur le site internet de la municipalité.

Règlements municipaux

Petits rappels concernant quelques règlements municipaux à respecter.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez nous contacter.

Permis de feu

Vous avez besoin d'un permis pour faire des feux. Que ce soit à ciel ouvert ou dans un foyer, plusieurs règlements doivent être respectés pour favoriser votre sécurité et celle de vos voisins.



Le permis est gratuit et vous devez le renouveler annuellement.

Bruits

Il est défendu de faire du bruit ou tapage de manière excessive qui amène à troubler la tranquillité du voisinage, de quelque façon que ce soit et ce, en tout temps.



Ce règlement municipal est appliqué par la Sûreté du Québec. S'il survient un quelconque événement troublant la paix, vous devez les contacter au **310-4141** ou ***4141** sur votre cellulaire.

Feux d'artifice



L'obtention d'un permis pour utiliser des feux d'artifice est OBLIGATOIRE. Vous devez contacter l'inspecteur municipal pour connaître les conditions à respecter pour avoir droit au permis. Le coût du permis est de 20\$.

Il faut toutefois se référer au règlement concernant le bruit pour s'assurer de conserver une bonne entente avec votre entourage.

Entretien de l'usine d'épuration

Le système d'eau usées nécessite un entretien spécifique régulier. Les citoyens desservis par ce service doivent donc tenir compte de l'utilisation qu'ils en font. Pour favoriser un réseau d'égout en santé, il est fortement déconseillé de jeter des matières grasses, lingettes ou autre résidus ou matériaux dans vos éviers et toilettes.



Compo Haut-Richelieu

Nous vous rappelons que toutes les collectes se font le lundi, suivant le calendrier que vous avez reçu il y a quelques mois. Il est **TRÈS IMPORTANT** de mettre vos différentes matières dans le bon bac, en bordure de la route, dans un bac réglementaire. Elles ne seront pas ramassées si elles sont dans un autre type de récipient.



Ordures en VERT ou NOIR, recyclage NOIR à COUVERCLE BLEU et compostage BRUN.

Pour TOUTES INFORMATIONS concernant l'horaire des collectes, les bacs non ramassés, endommagés ou autre, veuillez contacter COMPO HAUT-RICHELIEU au 450-347-0299 ou visitez leur site web au <https://www.compo.qc.ca/>

Cours

Nouvelle session de cours cet automne !!!
Inscriptions à l'hôtel de ville lors de nos heures d'ouverture.
Pour toutes questions, veuillez contactez Mélanie Martin, responsable des loisirs au
loisirs@ville.noyan.qc.ca ou 450-291-4504 poste 1242.

Anglais

Nouveau !!!

Suite à une demande de plusieurs citoyens, nous avons trouvé une personne qualifiée pour donner des cours d'anglais. Le contenu du cours sera défini selon vos besoins et attentes.

Ils se tiendront le mardi soir, de 19h00 à 20h00, à compter du 14 septembre.

Vous aurez 10 semaines de cours pour 100\$.

Matériel requis : feuilles ou cahier et crayons.

Veuillez noter qu'il faudra un minimum de 5 participants pour que le cours ait lieu.

Danse en ligne



Le lundi soir, venez vous dégourdir les jambes!



19h30, tous les styles.



20h30, country.

55\$ pour 10 cours.
Début le 4 octobre.

Karaté

Une session de karaté sera offerte du 9 septembre 2021 au 9 décembre 2021.

Toujours selon l'horaire habituel du jeudi soir :

Les **juniors** auront leur cours de **18h00 à 19h00**. Le prix sera de **110\$**.

Les **seniors** s'entraîneront de **19h15 à 20h30** au coût de **120\$**.



Le prix comprend un montant de 10\$ pour les frais de l'association.

À noter : s'il devait y avoir un nombre trop grand d'inscriptions pour le junior, le groupe serait alors séparé comme suit : 1 à 18h00 et l'autre à 19h15. Les seniors seraient alors redirigés au cours qui se donne à Lacolle, le mardi soir, de 19h00 à 20h30.

Peinture

Cette session, les cours de peinture seront offerts SEULEMENT POUR LES ENFANTS, à compter du vendredi 1^{er} octobre 2021, pour 9 semaines.

Nouveauté : 2 choix de cours et plages horaires.



Avec votre enfant, vous devrez choisir entre le cours de peinture à l'acrylique ou de dessin. Ce choix sera pour la session complète.

Vous devrez aussi choisir si vous désirez participer au cours de 17h30 à 18h30 ou 18h45 à 19h45.

Chacun de ces cours est 90\$.

***La liste du matériel requis sera donnée lors de l'inscription.

Yoga

Les cours de yoga reprendront le mardi, à compter du 14 septembre prochain pour une durée de 11 semaines.

Cours donnés sur 2 plages horaires, soit à 16h00 ou 18h30.

160\$ pour la session.

Matériel requis : matelas de yoga et vêtements confortables!



Zumba

Nouvel horaire!



Le vendredi à 14h00 au parc MacCallum! 8 semaines de danse à compter du vendredi 10 septembre 2021, pour 100\$. En cas de pluie, le cours sera reporté.

Bonne session!